

Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

624, chemin Aurélien
83700 Saint-Raphaël
04.94.19.31.00

PA

Maître d'ouvrage

Requalification du front de mer de Fréjus plage

Maîtrise d'œuvre



Permis d'aménager

A08

ANNEXE - Notice de Domanialité et desartificialisation

Indice	Date	Modifications	Opér.	Dest.
IndC	04/07/2023	Première diffusion	CJ	

N° Affaire	Édité le	Phase	Type	Échelle
	04/07/2023	PA		

NOTE FREJUS PLAGES DOMANIALITE ET DESARTIFICILISATION

Le projet de requalification de Fréjus plage, prenant son origine sur le pont d'Arcole coté Est et à l'entrée de Port Fréjus coté Ouest est constitué du Bd de la libération et du Bd d'Alger sur un linéaire de 1200 ml.

Dans le cadre de son projet de réaménagement, la maîtrise d'œuvre a pris comme base de données pour la limite sud de son aménagement le document géométrique joint en annexe « Projet de concession de la plage naturelle de Fréjus Plage – Dossier de concession » en date du 21/09/2021 fournis par la ville de Fréjus.

Sur cette base le périmètre de la concession de plage naturelle est respecté par le projet de requalification urbain situé au Nord sur l'ensemble de son périmètre. Ceci est vérifiable sur l'ensemble des plans projets indic B qui intègre la limite de concession de plage naturelle du document de référence du 21/09/2021.

Nous pouvons même affirmer que le projet permet une désartificialisation de certains ouvrages existant sur le site, comme par exemple le déplacement du poste transfo Enedis des Sablottes .

Aucun ouvrage de type platelage n'est prévu par l'aménagement sur le périmètre de la concession de plage naturelle en dehors des périmètre futurs des lots de plage. La zone de pinède coté Est est laissée naturelle tout en maintenant l'accès entretien de plage existant.